

AVENANT  
A L'ANNEXE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL  
CHAMPIONNAT U11F-U13F & U14F-U17F

La situation générée par la Covid19 a eu pour effet une baisse significative des licenciées pour l'ensemble des catégories d'âges de notre district pour la saison 2021/2022.

- La Commission du Football Féminin a donc décidé, afin de permettre aux joueuses de bénéficier de plus de journées de compétitions, d'organiser une seconde phase dite de «brassage».
- Les équipes pour cette nouvelle phase seront réparties dans les poules selon les résultats, de la première phase de brassage, au 20 novembre 2021.
- A l'issue de cette seconde phase il sera organisé une nouvelle compétition sous forme d'un championnat par poules de niveau.
- La poule de Niveau 1 sera définie à partir des **classements au prorata des deux premières phases**. Le nombre d'équipes composant cette poule sera en fonction du nombre d'équipes engagées dans les premières phases.
- Les autres équipes seront réparties par niveau, **au prorata des deux premières phases**, dans les poules dont le nombre sera en fonction des équipes restantes et celles nouvellement engagées. Un club ne peut pas avoir 2 équipes dans des poules de niveau identique, ni dans la même poule, sauf dans la plus basse quelque soit le stade de la compétition.